



Légende

Éléments de repère

- Limites parcellaires
- Limites communales
- Bâtiments
- Fuseau de passage pour le réseau LGSV (DPU 25 mars 2014)

Informations surfaciques

- Zones inondables
- Périmètre de protections des monuments historiques

Voies classées - Recul en application du L111-6 du CU (Loi Barnier - Amendement Dupont)

- 15_00_Recul de 100m sauf en zone U ou AU
- 15_00_Recul de 75m sauf en zone U ou AU

Plan d'exposition au bruit

- ≤ 70 dB
- ≤ 68 dB
- ≤ 64 dB

Plan de prévention des risques technologiques

- Zone bleue secteur B1
- Zone bleue secteur B2
- Zone bleue secteur B3
- Zone grise G
- Zone rouge R

SIJF 11 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz

Prescriptions ponctuelles

- Élément de patrimoine
- Éléments de paysage
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires

- Éléments de paysage
- Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer
- Autre
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives

Prescriptions surfaciques

- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Éléments de paysages
- Servitudes de mixité sociale

Zonage

- U
- AU
- AU ENR
- A
- Ah
- A ENR
- N
- N ENR
- Nc
- Ne
- Ng
- Nt
- Ntc

CITADIA
 Citadis Conseil - 12 Rue Edouard Branly 82000 MONTAUBAN / Tél : 05.63.92.11.41 / Fax : 05.63.93.25.47 / Mail : contact@citadia.com
 [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]



SAINT-PIERRE-DU-MONT

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Planche de zonage

Échelle : 1:7 927

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de Mont de Marsan
 Mission: PLUI de la Communauté de Communes de Mont de Marsan
 Sources: DGUP 2024, Georisques 2023
 Réalisation: Citadia Conseil le 18.12.2025

